

Bill (A-4) intitulé: "Loi concernant la Great West Permanent Loan Company."— (L'honorable M. McSweeney.)

TAUX DU TRANSPORT DU CHARBON DANS LE NORD-OUEST.

INTERPELLATION.

L'honorable M. DOUGLAS demande:

Le Gouvernement a-t-il reçu l'état ou circulaire suivante des Boards of Trade associés de l'Alberta-sud?

" Association des Boards of Trade de l'Alberta-sud.

" Bulletin spécial n° 30. 12 mars.

" Aux secrétaires:

" Voici l'opinion des exécutifs et l'action qu'ils ont récemment prise sur la question de la réduction des taux du transport du charbon, et ils désirent que vous secondiez les efforts qu'ils font pour augmenter nos expéditions de l'Alberta-sud, en adoptant, en appuyant ou en endorsing des résolutions:

" J. B. Turney, A. B. Hogg, Lethbridge, Carmangay.

" Considérant que les taux du transport du charbon, depuis les mines de l'Alberta-sud jusqu'aux endroits des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan rendent impossible la concurrence satisfaisante avec le charbon américain, qui se produit à un prix moins élevé et qui est transporté de Fort-William et des ports des lacs au retour des wagons apportant le grain, et

" Considérant que cette impossibilité de faire cette concurrence au charbon américain a pour effet de retarder le développement des vastes houillères de l'Alberta-sud et de réduire la production des mines actuellement en exploitation, particulièrement durant les mois d'été, parce que ces mines produisent du charbon domestique surtout recherché pour leur rendement en chaleur et en lumière et que ce charbon ne fait pas l'objet d'une aussi grande demande en ces mois que durant les mois d'hiver, qu'il soit

" Résolu, que la direction du chemin de fer Canadien du Pacifique, le ministre du Commerce, le ministre des Chemins de fer et Canaux et la commission des chemins de fer soient priés, et ils sont par le présent priés de prendre immédiatement connaissance de cette question en vue de réduire les taux sur le charbon, de façon à permettre la vente du charbon de l'Alberta sur les marchés des prairies canadiennes que le charbon américain monopolise actuellement au détriment des intérêts industriels et ouvriers de l'Alberta-sud, et ce qui retarde son développement minier.

" Adopté.  
" W. D. Finley, E. N. Barker, Secrétaire, Président.

" A ce sujet, on affirme, par exemple, qu'une réduction de 95 cents par tonne, dans les taux du transport du charbon entre Taber et Winnipeg, assurera une production double et un travail ininterrompu aux mines Taber qui expédient maintenant 70 wagons par jour, alors que Lethbridge et d'autres localités minières bénéficieront aussi de cette

augmentation de l'industrie. Le taux actuel du transport de Taber et de Lethbridge à Winnipeg est de \$4.45.

" Il est intéressant d'établir une comparaison entre les taux du transport du charbon, de l'Est et de l'Ouest, et voici par exemple quelques chiffres:

	Taux.	Nombre de Par tonne milles. par mille.
" Lethbridge à Regina . . . . .	3.10	400 .775
" Fort-William à Regina . . . . .	4.50	781 .576
" Lethbridge à Winnipeg . . . . .	4.45	757 .588
" Fort-William à Winnipeg . . . . .	2.50	423 .590
" Lethbridge à Calgary . . . . .	4.45	651 .653
" Fort-William à Brandon . . . . .	3.56	656 .532"

2. Si le Gouvernement a reçu cette circulaire, a-t-il pris quelque détermination à ce sujet? Dans l'affirmative, quelle détermination, a-t-il prise pour répondre aux vœux des Boards of Trade associés?

L'honorable M. LOUGHEED: Voici la réponse:

1. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux n'a reçu aucun état ou circulaire; mais un état ou une circulaire a été reçu des Boards of Trade associés de l'Alberta-Sud par la commission des chemins de fer du Canada, le 19 mars 1913.

2. Après renseignements pris à la commission des chemins de fer, le département a constaté qu'une réponse a été faite par la commission des chemins de fer le 20 mars 1913, de la manière suivante:

20 mars 1913.

Liasse 191212, re taux de transport du charbon dans la Saskatchewan et l'Alberta.

Cher monsieur,—Je suis chargé par la commission d'accuser réception de la résolution transmise par vous à la date du 10 mars, et de vous informer que la question des taux de transport du charbon est discutée à l'enquête tenue par la commission au sujet des taux de transport de l'Ouest, et que M. Cowan, C.R., du bureau de MM. Beatty, Blackstock, Fasken, Cowan et Chadwick, Toronto, agit comme avocat des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Je suis aussi chargé de vous dire que si vous donnez des détails relatifs aux taux dont on se plaint et au sujet de certains points qui, prétend-on, favorisent le producteur américain, cela pourra sans doute aider à M. Cowan, et de vous informer que des avocats ont été nommés par le gouvernement fédéral pour la conduite de l'enquête. Ces avocats sont M. James Bicknell, C.R., Toronto, M. H. W. Whitla, C.R., de Winnipeg, et de M. P. Morrison, Vegreville, Alberta. Je suis, de plus, chargé de vous informer que la question peut être soulevée par un de ces messieurs et de